

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
Avis de consultation - Lot maçonnerie

1 - Maître d'ouvrage :

COMMUNE DE TICHEY (21)

2 - Mode de passation : Marché à procédure adaptée (article R. 2123-1 du C.C.P.) - Avis de consultation.

3 - Objet du marché : RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE.

4 - Lot objet de la présente consultation : Lot n° 1 - Maçonnerie

Pour mémoire : Autres lots en cours d'attribution :

- Lot n° 2 - Charpente
- Lot n° 3 - Couverture
- Lot n° 4 - Menuiserie bois
- Lot n° 5A - Vitraux
- Lot n° 5B - Serrurerie
- Lot n° 6 - Electricité
- Lot n° 7 - Paratonnerre
- Lot n° 8 - Cloches
- Lot n° 9 - Restauration des métalleries et lustres anciens
- Lot n° 10 - Restauration des décors de retables
- Lot n° 11 - Restauration des objets mobiliers.

5 - Principaux travaux envisagés :

Tranche 1 (ferme) : Assainissement, restauration extérieure chœur et sacristie

- Drainage, réseaux divers, réfection des façades

Tranche 2 (optionnelle) : Restauration extérieure nef, clocher et abords

- Réfection des façades

Tranche 3 (optionnelle) : Restauration intérieure

- Restauration des parements et sols intérieurs

6 - Début d'exécution envisagé [selon financement] :

Tranche n° 1 ferme : Début des travaux 2019.

7 - Lieu où l'on peut retirer le dossier de candidature :

Opérateur de services numériques : Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté.

Le règlement de la consultation peut être obtenu gratuitement par téléchargement sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.e-bourgogne.fr>

8 - Dépôt des candidatures et des offres :

o Les entreprises intéressées sont invitées à faire parvenir leur candidature et offre, accompagnées des justifications ci-après, avant le mardi 17 septembre 2019 à 17 heures.

o Les candidatures devront être envoyées par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.e-bourgogne.fr/salle-marches-publics-entreprises> + n° de dossier.

9 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat conformément au règlement de la consultation :

- o Garanties professionnelles et financières
- o Moyens
- o Références.

10 - Critères de sélection des candidatures :

Par ordre d'importance :

- 1) Respect de la composition du dossier de candidature.
- 2) Valeur des références présentées.
- 3) Moyens et capacités du candidat.
- 4) Garanties professionnelles et financières.

11 - Modalités d'attribution des lots : Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

12 - Renseignements :

Administratifs : Commune de Tichey, M. le maire (03.80.20.47.91), francois.variot.com.tichey@gmail.com (horaires d'ouverture : Mardi et vendredi : 17-19 heures).

Techniques : Dominique JOUFFROY, architecte (03.80.65.32.50).

13 - Date d'envoi à la publication : Lundi 1^{er} juillet 2019.

158439600

Avis d'attribution

AVIS D'ATTRIBUTION



Avis publié le 11 mars 2019 dans le Journal de Saône-et-Loire et le 7 mars 2019 sur e-Bourgogne

1. Collectivité qui passe le marché :

MAIRIE DE TOURNUS
Place de l'Hôtel-de-Ville
BP 79 - 71700 Tournus
03.85.27.03.20 - Fax. : 03.85.27.03.39

2. Mode de passation : Procédure adaptée en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.

3. Objet du marché : MO Réaménagement urbain de la place Carnot et du secteur de l'esplanade de Germersheim-place du palais de Justice.

4. Type de marché : Etudes.

5. Durée : 24 mois.

6. Attributaire : RELATIONS URBAINES, 69004 Lyon.

7. Date d'attribution : 1^{er} juillet 2019.

8. Montant HT du marché : 62.362,50 € HT.

9. Date d'envoi du présent avis : 1^{er} juillet 2019.

158350300

VOTRE CONTACT

04 72 22 24 25

legale@bjpmedia.fr

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU GRAND AUTUNOIS MORVAN
COMMUNE DE SAINT-FORGEOT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA DÉCLARATION DE PROJET D'EXTENSION
DE LA ZAE PORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ
DU POS DE SAINT-FORGEOT

Par arrêté n° 2019-035 du 17 juin 2019, Madame la présidente de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet d'extension de la zone d'activité économique intercommunale des Télots à Saint-Forgeot et portant mise en compatibilité du Plan d'occupation des sols (POS) de la commune : **Du 8 juillet au 9 août 2019 inclus.**

Monsieur Daniel MALOT, retraité de la Direction départementale de l'équipement de la Saône-et-Loire, a été désigné par le tribunal administratif de Dijon en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de déclaration de projet et les pièces qui l'accompagnent, ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au siège de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, 7, route du Bois-de-Sapins à 71400 Autun, et à la mairie de Saint-Forgeot, place Mengel à 71400 Saint-Forgeot pendant trente-trois jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture :

- De la CCGAM du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.

- De la mairie de Saint-Forgeot le lundi de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, le mercredi de 9 à 12 heures, le jeudi de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures, le vendredi de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance à :

- Madame la présidente de la CCGAM, 7, route du Bois-de-Sapins, 71400 Autun.

- Monsieur Daniel MALOT, commissaire enquêteur (CCGAM, 7, route du Bois-de-Sapins, 71400 Autun, ou mairie de Saint-Forgeot, 71400 Saint-Forgeot).

Par courriel à l'adresse extension-zae-saint-forgeot@dstautunois.fr

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de la CCGAM, 7, route du Bois-de-Sapins, 71400 Autun, pour recevoir ses observations écrites et orales les :

- Jeudi 11 juillet 2019 de 9 à 12 heures
- Mercredi 24 juillet 2019 de 14 à 17 heures
- Vendredi 9 août 2019 de 9 à 12 heures.

Et à la mairie de Saint-Forgeot, place Mengel, 71400 Saint-Forgeot les :

- Jeudi 11 juillet 2019 de 14 à 17 heures
- Mercredi 24 juillet 2019 de 9 à 12 heures
- Vendredi 9 août 2019 de 13 h 30 à 16 h 30.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur les sites internet de la CCGAM www.grandautunoismorvan.fr et de la commune de Saint-Forgeot www.mairie-saint-forgeot.fr ;

Les remarques pourront également être adressées par courrier à Madame la présidente de la CCGAM et par courriel à l'adresse extension-zae-saint-forgeot@dstautunois.fr

L'étude d'impact et son résumé non technique, le rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique, la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale mentionnée au IV de l'article L. 122-1 ou à l'article L. 122-4, ainsi que l'avis de la MRAE mentionné au III de l'article L. 122-1 et à l'article L. 122-7 du Code de l'environnement et le mémoire en réponse de la CCGAM sont joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique à la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan ou à la mairie de Saint-Forgeot dès la publication de l'arrêté.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, des copies des rapports et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, en mairie de Saint-Forgeot et sur les sites internet www.grandautunoismorvan.fr et www.mairie-saint-forgeot.fr pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La présidente,
Marie-Claude BARNAY.

156036200

Plan local d'urbanisme



COMMUNE DE MÂCON

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC
PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° SG/31/19, le maire de Mâcon a prescrit la mise à disposition du public de la procédure de modification simplifiée n° 3 du Plan local d'urbanisme (PLU).

La mise à disposition se déroulera à l'hôtel de ville et dans les mairies annexes (Sennecé-lès-Mâcon, Saint-Jean-le-Priche et Loché) du **lundi 15 juillet 2019 au vendredi 6 septembre 2019 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Hôtel de ville de 9 à 17 heures, du lundi au vendredi ; de 9 à 12 heures, le samedi

- Mairie annexe de Sennecé-lès-Mâcon, de 8 h 30 à 12 heures, du mardi au samedi (fermée le samedi matin en août)

- Mairie annexe de Saint-Jean-le-Priche, de 13 h 30 à 17 h 30 mardi, jeudi et vendredi (ouverture uniquement le vendredi après-midi jusqu'au 23 août)

- Mairie annexe de Loché, de 13 h 30 à 17 h 30, lundi et jeudi (fermée le lundi en août)

Pendant la durée de la mise à disposition, les observations sur le projet de modification simplifiée pourront être consignées sur le registre des avis déposé à l'hôtel de ville et aux mairies annexes. Elles peuvent également être adressées par écrit au service urbanisme de la mairie (annexe Lamartine - Service urbanisme, accessibilité et habitat, 23, rue Mathieu, 71000 Mâcon) ou par messagerie électronique (urbanisme@ville-macon.fr).

Cet avis sera publié au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai pendant toute la durée de la mise à disposition, à l'hôtel de ville et dans les mairies annexes (Sennecé-lès-Mâcon, Saint-Jean-le-Priche et Loché). Il sera aussi publié sur le site internet de la ville de Mâcon (www.macon.fr).

A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté devant le conseil municipal qui, par délibération motivée, pourra adopter ledit projet, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le maire,
Jean-Patrick COURTOIS.
158035300

VIES DES SOCIÉTÉS

Fonds de commerce

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ÉTUDE DE MAÎTRE ANTOINE MARANDON
Notaire à Etang-sur-Arroux (Saône-et-Loire)
6, rue d'Autun

Par acte de Maître Antoine MARANDON, notaire, à Etang-sur-Arroux, 6, rue d'Autun, le 25 juin 2019, enregistré à Mâcon (71000), le 28 juin 2019, dossier 201900019434, référence 2019 N 1052, a été cédé un fonds de commerce et artisanal d'activité de dépannage véhicules légers nommé "ASSISTANCE ROUTIERE 71" par :

M. Philippe Emmanuel DEREGNAUCOURT, réparateur automobile, et Mme Michèle Brigitte LEDUN, assistante de direction, son épouse, demeurant à Mesvres (71190), Les Vignes.

Monsieur est né à Douai (59500), le 2 août 1962,
Madame est née à Henin-Beaumont (62110), le 13 juillet 1960.

A :

La société nommée "ASSISTANCE ROUTIÈRE 71", société à responsabilité limitée, au capital de 20.000 €, dont le siège est à Mesvres (71190), 8, Grande Rue, identifiée au SIREN sous le numéro 851 115 378 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Chalon-sur-Saône.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance : 1^{er} juillet 2019.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 205.000 €, s'appliquant :
- Aux éléments incorporels pour 55.000 €,
- Au matériel pour 150.000 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis, le notaire.
1584428700

Avis divers

Changement de régime matrimonial

INSERTION - CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Par acte reçu par Maître Antoine MARANDON, notaire à Etang-sur-Arroux, 6, rue d'Autun, le 1^{er} juillet 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur André Claude BARNAY, retraité, et Madame Yvette Michelle COULON, retraitée, son épouse, demeurant à Etang-sur-Arroux (71190), 16, rue Boutillon.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
le notaire.
158443800

Autres annonces légales



Jean-Jacques DESLORIEUX, mandataire judiciaire

A vendre : Liquidation judiciaire

Fonds de commerce tabac-presse "ESPACE PRESSE CADEAUX", 12, rue Nationale, 71420 Gênelard.

Chiffre d'affaires 31/12/2017 : 132.267 €. Loyer mensuel : 526 € TTC.

Délai de dépôt des offres : 15 jours à compter de la date de parution.

Demande de dossier et offre à formuler avec garanties financières et engagement de confidentialité à SCP Jean-Jacques DESLORIEUX, 21, boulevard de la République, 71100 Chalon-sur-Saône. Email : vincent.ros@etude-deslorieux.fr

158138800